

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 295-2019
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.366

Déposée le: 02.12.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)
Gullotti (Tramelan, PS)
Riesen (Moutier, PSA)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Service environnemental au sein du service civil

Première partie (à élaborer en phase pilote) :

A la fin de l'été 2019, trois élèves du Gymnase français de Bienne, dans le cadre d'un forum de discussion, ont lancé l'idée d'un service environnemental citoyen. Celui-ci ferait office d'alternative aux services militaire et civil. Tel qu'ils l'ont esquissé, ce service engloberait une multitude de tâches destinées à préserver la nature et la biodiversité : ramassage et tri de déchets, aide dans les exploitations agricoles bio, entretien ou création de jardins communautaires, nettoyage des lacs et des rivières, travaux généraux dans des écoquartiers, etc. L'idée se veut être ni une obligation, ni une interdiction, mais un élément de réponse à la question climatique.

Deuxième partie :

L'idée des jeunes va plus loin : ce service civil serait destiné aux hommes comme aux femmes et durerait aussi longtemps que le service militaire. Ceci ne sera pas traité dans les questions de cette intervention.

Sachant bien que le service civil est de compétence fédérale et que des discussions à ce sujet ont récemment eu lieu, il nous paraissait néanmoins important de relayer l'idée de ces jeunes et de leur montrer que nous sommes à leur écoute.

De plus, l'idée est bonne et pourrait être testée, avec des adaptations, à l'échelle cantonale, soit sur tout le territoire, soit dans une partie du canton.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Concernant le contenu de la première partie de l'introduction :

Quel est l'avis du canton sur la proposition ? Le canton de Berne pourrait-il créer une phase pilote, dans le cadre des places de civilistes qu'il offre, et ainsi mettre en œuvre le projet de ces trois jeunes ? C'est-à-dire, le canton pourrait-il créer (par exemple) un groupe « service civil environnemental » (à l'intérieur du service civil existant) ? Le canton pourrait-il trier, étoffer et établir un catalogue de travaux liés à l'environnement ? Le canton pourrait-il le proposer aux civilistes ? Le canton pourrait-il faire un suivi et un bilan de la phase pilote ?

2. Le canton peut-il, au préalable, faire un sondage auprès de l'autorité compétente, pour savoir à quel point les travaux du service civil lié à l'environnement sont actuellement choisis par les civilistes ? Les offres « environnementales » sur le terrain existent-elles ? Couvrent-elles la demande ?

3. Lors des dix dernières années, quels travaux ont été entrepris par les civilistes bernois ? Lesquels concernent un engagement dans le sens environnemental ? Quel pourcentage représentent-ils ? Comment évoluent-ils ?

4. Dans les places de civilistes qu'il offre, le canton pourrait-il ou envisage-t-il d'augmenter la part de travaux de civilistes dans le domaine environnemental ?

Destinataire

- Grand Conseil